

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - UPS CONSULTANTS

ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles UPS Consultants fournit aux clients professionnels (« le(s) Client(s) ou le(s) Donneur(s) d'Ordre ») qui lui en font la demande par contact direct ou via un support papier, des services et travaux, dossiers et interventions de conseil, d'expertise ou de formation (« les Services »).

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par UPS Consultants auprès des Clients de même catégorie, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès d'UPS Consultants.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 2 – Commandes

2-1. Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis (« le Devis »), acceptation du Devis par le Client, et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client (« la Commande ») par UPS Consultants. Le Client est responsable de la conformité des informations communiquées à UPS Consultants pour l'établissement du Devis et la fourniture des Services.

2-2. Pour les formations INTER, toute inscription doit être impérativement confirmée par écrit au minimum 15 jours avant la date de la session. UPS Consultants fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à UPS Consultants un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

2-3. Les éventuelles modifications de la Commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités d'UPS Consultants, que si elles sont notifiées par écrit (email, amendement ou bon de commande) et ajustement éventuel du prix.

2-4. En cas d'annulation de la Commande par le Client après acceptation par UPS Consultants, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, les règlements tels que définis à l'article "Conditions de règlement" des présentes Conditions Générales de Vente seront de plein droit acquis à UPS Consultants et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

2-5. Conditions d'annulation des formations INTER : Toute inscription annulée moins de six jours ouvrés avant la date du stage donnera lieu à une facturation, mais les participants pourront se faire remplacer. Pour toute annulation d'un stagiaire, UPS Consultants retiendra sur le coût total du stage, les sommes engagées ou dépensées, à savoir 50% pour une annulation parvenue moins de 15 jours avant le stage ou 100% pour une annulation intervenue moins de 6 jours avant le stage. Dans le cas d'abandon au cours de ladite action de formation ou d'absence, le coût total sera exigé par UPS Consultants.

UPS Consultants se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session pour des raisons d'organisation, au plus tard une semaine avant le début de stage. Les personnes inscrites se voient proposer une inscription à la session suivante. UPS Consultants ne pourra être tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport et/ou hébergement du stagiaire concerné.

2-6. Conditions d'annulation des formations INTRA : En cas d'annulation ou de report par le client moins de 1 mois avant la date de début de la formation, UPS CONSULTANTS se réserve le droit de demander un remboursement des frais engagés (hébergement, déplacement, temps de préparation de la formation).

2-7. Conditions d'annulation des prestations techniques, audits et conseils : En cas d'annulation de la Commande par le Client ou l'inexécution par celui-ci de l'une quelconque de ses obligations, ce dernier réglera à UPS Consultants le montant de toute dépense engagée non remboursable en incluant toute mobilisation de ressources, réservation de moyens ou autre, majorée de la fraction du prix convenu égale à la partie du ou des Service(s) effectivement exécuté(s).

ARTICLE 3 – Devis

La durée de validité du Devis établi par UPS Consultants est indiquée sur le Devis lui-même. Sauf dispositions contraires précisées dans le Devis, sa durée de validité est de trois (3) mois à compter de son émission par UPS Consultants.

Les Services sont fournis aux tarifs d'UPS Consultants en vigueur au jour de la passation de la Commande, selon le Devis préalablement établi par UPS Consultants et accepté par le Client, comme indiqué à l'Article « Commandes » ci-dessus.

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent nets et sans escompte, hors taxes et sont majorés du taux de TVA applicable aux dates d'émission des factures.

Une facture est établie par UPS Consultants et remise au Client lors de chaque fourniture de Services, ou selon le cas, en fonction de l'état d'avancement de la fourniture des Services.

Les conditions de détermination du coût des Services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un Devis détaillé, à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L 441-6, II du Code de commerce.

Les prix en vigueur des formations interentreprises sont ceux indiqués sur les programmes de formation pour l'année en cours. Ils comprennent le coût de la formation, la fourniture d'une documentation pédagogique ainsi que le repas du midi. Ils sont exprimés par participant.

ARTICLE 4 – Confidentialité – Sécurité

4.1. UPS Consultants s'engage à ne pas divulguer, sans accord préalable du Client, tout ou partie des informations, documents ou résultats obtenus concernant les Services qui lui sont confiés. UPS Consultants se porte fort du respect de cet engagement de confidentialité par son personnel.

4.2. Sauf mention particulière de sa part, le Client accepte de figurer sur les listes de référence d'UPS Consultants.

4.3. Le Client s'engage à fournir, à UPS Consultants, toutes les informations concernant les risques liés à la fourniture de Services sur le site dudit client.

ARTICLE 5 – Délais d'accès à nos formations

5.1. Formation INTER :

Dès publication de notre calendrier de formation, les inscriptions sont ouvertes. Les formations de l'année suivante sont publiées en septembre de l'année en cours.

Nous nous engageons à accuser réception des inscriptions sous 72h.

Le site internet est actualisé en permanence pour mettre à jour notre calendrier de formation. Les inscriptions de dernière minute seront étudiées au cas par cas.

5.2. Formation INTRA :

Sur le programme de formation proposé avec l'offre commerciale, une période potentielle de réalisation de la formation est indiquée.

Les délais dépendent également du délai de validation de l'offre et de l'acceptation des dates proposées.

En moyenne, le délai entre la date de signature de l'offre commerciale et la réalisation de la formation est inférieur à 2 mois.

Pour les formations personnalisées, un délai supplémentaire est à prévoir. Ce délai est variable selon le temps nécessaire à la préparation du contenu pédagogique.

ARTICLE 6 – Modalités de fourniture des Services

6.1. Dès réception de la Commande dans les conditions définies à l'Article 2 ci-dessus, UPS Consultants fournit les Services selon les règles de l'art et dans le cadre :

- des présentes conditions générales de vente,
- du cahier des charges ou des instructions particulières du Client,
- de l'offre précisée dans le bon de Commande et, le cas échéant dans le Devis signé valant bon de Commande
- des dispositions décrites dans le Système Qualité d'UPS Consultants, consultables au siège d'UPS Consultants.

6.2. Les résultats des Services sont communiqués sous forme d'attestation de fin de formation (pour les formations), rapports, comptes rendus établis au nom du Client, sous format électronique. Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis à vis des tiers.

6.3. Archivage ou Désarchivage : Tous les documents, protocoles, spécifications, données brutes, rapports, anomalies (la « Documentation ») seront conservés par UPS Consultants pendant 10 ans.

6.4. Les Services demandés par le Client seront fournis dans le délai fixé sur le bon de Commande correspondant au Devis, dûment signé (« le Délai »). Ce Délai ne constitue pas un délai de rigueur et UPS Consultants ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services. La responsabilité d'UPS Consultants ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des Services imputable au Client, à un tiers (fournisseur ou autre) ou en cas de force majeure.

6.5. En cas de demande particulière du Client modifiant les conditions de fourniture des Services, dûment accepté(e)s par écrit par UPS Consultants, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur Devis ou amendement au Devis existant accepté par le Client.

6.6. UPS Consultants se réserve, en cours de fourniture des Services, la possibilité d'appliquer un ajustement des prix indiqués dans le Devis égal aux conséquences engendrées par :

i) l'entrée en vigueur ou la modification de toute réglementation ou recommandation s'imposant à UPS Consultants ;

ii) et plus généralement en cas de survenance de tout événement imprévu lors de l'établissement du Devis qui s'imposerait à UPS Consultants.

Dans les cas visés ci-dessus, UPS Consultants adressera au Client un devis d'ajustement auquel sera joint le justificatif y afférent.

6.8. UPS Consultants aura la possibilité de sous-traiter une partie de la fourniture des Services à d'autres sociétés.

ARTICLE 7 - Responsabilité d'UPS Consultants – Garantie

7.1. UPS Consultants est assurée pour sa responsabilité civile auprès d'une compagnie notoirement solvable.

7.2. Le Client s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires afin de couvrir sa responsabilité encourue au titre de la fourniture des Services.

7.3. Les interventions d'UPS Consultants ainsi que les résultats communiqués au Client au titre de la fourniture des Services ne sauraient en aucun cas dégager celui-ci de ses obligations vis-à-vis des prescriptions légales ou réglementaires auxquelles il est assujéti.

7.4. Les résultats des Prestations effectuées par UPS Consultants sont exclusivement destinés au Client (sauf obligations légales ou réglementaires explicites ou implicites). Ils ne sauraient engager, en aucune façon, sauf faute grave prouvée par le Client, la responsabilité d'UPS Consultants en ce qui concerne les conséquences industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter.

7.5. Au titre de l'obligation de moyen à laquelle elle est tenue, conformément aux dispositions légales, UPS Consultants garantit le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

7.6. La responsabilité d'UPS Consultants ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et son obligation à réparation est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et en tout état de cause, la garantie d'UPS Consultants est plafonnée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services objet du différend.

7.7. Le Client renonce expressément à tout autre recours à l'encontre d'UPS Consultants et se porte-fort du respect par ses assureurs de la renonciation équivalente.

7.8. Toutes actions à l'encontre d'UPS Consultants sont prescrites à l'issue du délai d'un (1) an à compter de la date de la facture relative à la fourniture des Services.

ARTICLE 8 - Conditions de règlement

8.1. Délais de règlement

Le prix est payable par chèque ou virement en totalité et en un seul versement dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation, sauf convention dérogatoire contraire convenue dans le Devis et confirmé dans la Commande.

8.2. Pour les stagiaires étrangers, le Client supportera l'intégralité des frais bancaires appliqués sur les virements internationaux.

8.3. Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou par mail.

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si UPS consultants n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

8.4. Pénalités de retard

8.4.1. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci,

conformément aux dispositions de l'article L 441-6, al 8 du Code de commerce, des pénalités de retard calculées au taux de refinancement de la banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points du montant TTC du prix des Services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à UPS Consultants, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

8.4.2. A ces pénalités de retard, s'ajouteront l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €HT, et le cas échéant toute indemnité supplémentaire.

8.4.3. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à UPS Consultants par le Client, sans préjudice de toute autre action qu'UPS Consultants serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

8.4.4. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, UPS Consultants se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

8.4.5. De convention expresse, il est entendu qu'aucun retard de paiement ne saurait être imputable à un litige quelconque concernant une Commande, passé le délai de réclamation de trente (30) jours.

8-5. Absence de compensation

Conformément aux dispositions de l'article L442-6-I-8° du Code de Commerce, sauf accord exprès, préalable et écrit d'UPS Consultants, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client à UPS Consultants au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

ARTICLE 9 - Droit de propriété intellectuelle

9.1. Chacune des Parties conserve l'entière propriété des droits qu'elle détient à la date d'émission du Devis par UPS Consultants. UPS Consultants conserve la propriété et l'ensemble des droits, des brevets, des techniques, des méthodes, du savoir-faire, des outils, des matériels et des logiciels dont elle est propriétaire et qu'elle mettrait en œuvre, à titre onéreux ou gratuit, à l'occasion de la fourniture des Services. Dans l'hypothèse où l'exploitation des résultats des Services fournis nécessiterait l'utilisation de ces techniques, de ces brevets, de ces méthodes, de ce savoir-faire, de ces outils, de ces matériels et/ou de ces logiciels, UPS Consultants en concèdera au Client une licence gratuite, non exclusive, non cessible, valable pour la durée des droits de propriété intellectuelle y rattachés.

9.2. Le Client aura la propriété pleine et entière des résultats des Services fournis par UPS Consultants (ci-après désignés les « Résultats »), au fur et à mesure de leur avancement. Les Résultats sont entendus comme tous livrables, notamment le Rapport final s'il est prévu dans le Devis, quel que soit sa nature, sa forme et son support. A ce titre, UPS Consultants cède au Client, à titre exclusif, tous les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle qu'il peut détenir sur les Résultats. Les droits ainsi cédés comprendront, les droits de reproduction, d'adaptation, de traduction, d'exploitation et de représentation, pour le monde entier, sous toutes formes, sur tous supports et dans tous médias pour la durée légale des droits de propriété intellectuelle du pays d'exploitation. Dans le même temps où lui seront transmis les droits mentionnés ci-dessus, les documents ou matériaux qui en sont le support deviendront la propriété du Client et de toute société par lui contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce. En conséquence, le Client pourra utiliser et exploiter librement les Résultats. Le Client disposera notamment du droit exclusif de déposer en son nom tout titre de propriété industrielle susceptible de protéger les Résultats, et notamment toute demande de brevet et toute demande d'enregistrement d'une marque, qu'il s'agisse de demandes françaises, communautaires ou internationales.

9.3. Pour les formations interentreprises, les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive d'UPS Consultants et ne peuvent donc pas être cédés au Client. Pour les formations intra-entreprise, sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, UPS Consultants pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

ARTICLE 10 – Politique de confidentialité des données personnelles

La fourniture de vos données à caractère personnel permet la bonne exécution de la prestation prévue. La base légale est l'article 6.1.b du règlement européen en matière de protection des données personnelles (exécution d'un contrat). Vos données sont également utilisées à des fins

commerciales. La base légale est l'article 6.1.f du règlement européen en matière de protection des données personnelles (intérêt légitime : développement commercial)

Les destinataires des données, suivant leur usage, sont le responsable du traitement, le service Qualité, le service administratif, le service commercial du groupe TERANGA, l'intervenant ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données (services judiciaires, le cas échéant).

Les données enregistrées dans notre CRM sont conservées jusqu'à leur obsolescence. Vous pouvez à tout moment, vous désabonner de notre liste de mailing via le lien présent en bas de chaque mail. La fourniture de certaines données est facultative.

Le responsable du traitement est la société SAS UPS Consultants, 34 avenue du 21 Aout 1944 45270 Bellegarde, rgpd@terangagroupe.com. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

ARTICLE 11 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de dix (10) jours ouvrables. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de dix (10) jours ouvrables, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités suivante : La résolution de plein droit pour force majeure ne pourra avoir lieu que soixante (60) jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

ARTICLE 12 – Contrariété de termes

En cas de contrariété entre les termes des présentes conditions générales et ceux des Accords Particuliers ou Contrats Cadres conclus avec un client, les termes qui prévaudront seront ceux de ces derniers.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales devaient s'avérer illégales ou inapplicables pour quelque raison que ce soit, la validité, la légalité et l'application des autres dispositions ne sauraient en aucune manière en être affectées.

ARTICLE 13 – Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites – qui ne pourraient être amiablement résolus entre les Parties au plus tard dans les trente (30) jours de la notification du litige par la partie la plus diligente à l'autre partie – seront soumis aux tribunaux de Orléans.

ARTICLE 14 - Langue du contrat - Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 15 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à UPS Consultants, même s'il en a eu connaissance.